

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : CLESENCE

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 4 Rue Avenue Archimède

Commune Saint-Quentin

Code postal 02100

Nature des activités : Construction et aménagement durable, gestion de patrimoine immobilier

.....

Qualification : Entreprise sociale de l'habitat (ESH) :

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 Delichon urbicum	L'Hirondelle de fenêtre occupe les encadrements de plusieurs fenêtres d'un bâtiment, situé rue Pierre et Marie Curie à Marle (02) destiné à la démolition, prévue entre janvier et avril 2024. Tous les nids (33) seront détruits et ne pourront être reconstruits.
Hirondelle de fenêtre	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le bâtiment Massenet doit aujourd'hui être détruit pour cause de vétusté et parce qu'il contient de l'amiante. Le site artificiel laissera place à un espace vert qui apportera une amélioration du cadre de vie et du bien-être de la population et contribuera à la plus grande présence de milieux naturels et de corridors écologiques.

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction



Préciser :

Le bâtiment sur lequel les hirondelles de fenêtre ont bâti leur nid sera entièrement détruit.

Altération



Préciser :

Dégradation



Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale



Préciser :

Clarisse Marie experte écologue,
en AMO de CLESENCE

Formation continue en biologie animale



Préciser :

Autre formation



Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Le chantier est prévu pour se dérouler de janvier à avril 2024

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts de France

Départements : Aisne

Cantons : Marle

Communes : Marle

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos



Mesures de protection réglementaires



Mesures contractuelles de gestion de l'espace



Renforcement des populations de l'espèce



Autres mesures



Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Afin d'éviter d'impacter la population d'hirondelles qui occupe le bâtiment, les travaux sont prévus en dehors des périodes de reproduction, le site est rendu inaccessible pour les animaux pendant les travaux et des nichoirs de substitution (20) sont implantés en amont de la démolition sur les bâtiments voisins; ainsi qu'une tour à hirondelles (20 nids supplémentaires), afin de permettre l'installation des oiseaux à leur retour de migration.

Suite sur papier libre voir document technique

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Etat des lieux constituant l'état initial du site avant travaux.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Compte rendu de l'écologue en début de phase chantier et après la fin des travaux, puis chaque printemps pendant 5 ans afin de s'assurer de l'installation des hirondelles sur les deux autres bâtiments

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Saint-Quentin

le 30/11/2023

Votre signature

CLESENCE

4, avenue Archimède
02100 SAINT QUENTIN